

Nos partenaires associatifs



05 53 61 55 93



Tel 06 71 77 37 02



05 53 06 11 73



05 53 35 90 90

Nos partenaires institutionnels

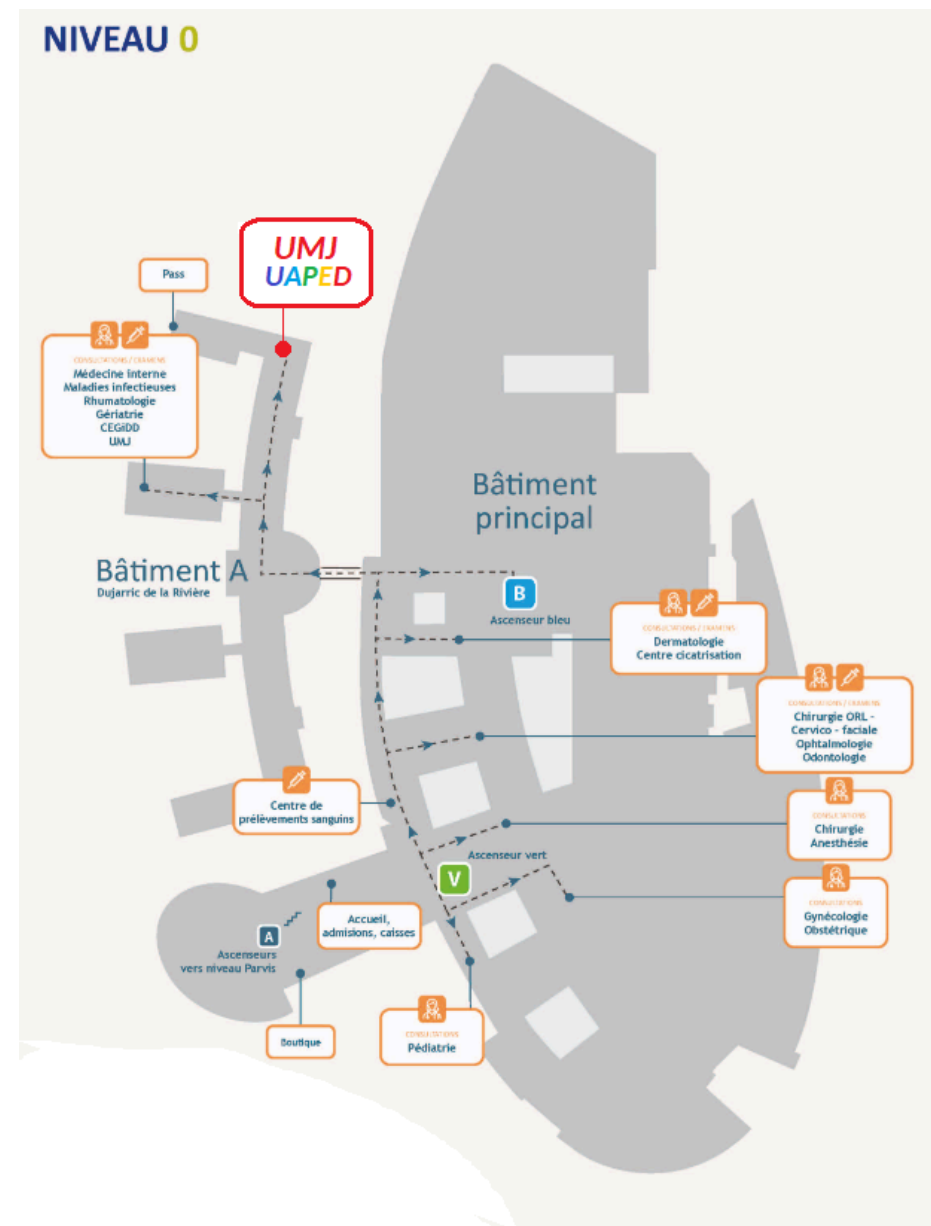


Plateformes et numéros utiles en cas d'urgence



Plan d'accès

Les bureaux de l'UAPED sont situés à l'Unité Médico Judiciaire, bâtiment A, niveau 0



Du lundi au vendredi de 9h à 17h



05.53.45.31.14



uaped@ch-perigueux.fr



80 avenue Georges Pompidou
24000 PERIGUEUX



Qu'est-ce qu'une UAPED ?

Un lieu d'accueil, d'écoute prenant en charge des enfants et adolescents de moins de 18 ans victimes de violences, maltraitances ou négligences.

Une unité offrant un **environnement sécurisant** où chaque mineur bénéficie d'une évaluation adaptée à ses besoins spécifiques, visant à allier soins et protection.

Une **étroite collaboration** avec les services judiciaires, les forces de l'ordre, les acteurs de la protection de l'enfance, ainsi que l'unité médico-judiciaire, la pédiatrie, les urgences pédiatriques et les services de pédopsychiatrie du CHP

Les mineurs sont orientés vers l'Unité d'Accueil Pédiatrique Enfants en Danger **sur rendez-vous**, par les **familles**, les **professionnels de santé** ou sur **réquisition judiciaire**.

L'UAPED sert de ressource pour les professionnels confrontés aux problématiques de violences faites aux mineurs et propose des interventions d'information et de sensibilisation.

L'équipe

- Une secrétaire
- Une infirmière
- Une psychologue



Champs d'intervention

Au cours d'une procédure judiciaire

Lorsque les autorités judiciaires engagent une procédure, le mineur est orienté vers l'UAPED pour :

- Une **audition filmée** : Une salle d'audition « Mélanie » dédiée, permettant aux enquêteurs d'entendre le mineur dans un environnement approprié à son âge, sécurisé, avec l'assistance de professionnels formés pour préserver son bien-être tout en répondant aux exigences de l'enquête judiciaire.

Salle d'audition Mélanie



Elle est située dans le bâtiment principal, 2eme étage, en Pédiatrie.

- Un **examen médico-légal et/ou psychologique** : Effectuer des constatations des lésions éventuelles et évaluer un potentiel retentissement psychologique des violences.

Hors procédure judiciaire



En cas de suspicions de violences ou de violences avérées, l'équipe de l'UAPED s'engage à :

- Prendre en charge de manière réactive et personnalisée **le mineur et sa famille**.
- Accueillir la souffrance de l'enfant et de son entourage en lien avec les violences
- **Accompagner la famille** au dépôt de plainte
- **Protéger l'enfant** : Aide à la mise en œuvre, si nécessaire, de mesures de protection administrative ou judiciaire
- **Faciliter** l'accès aux examens médico-légaux sur réquisition judiciaire : lien avec l'UMJ
- **Favoriser** l'accès aux soins : coordonner le parcours de soins avec les services de pédiatrie et des urgences pédiatriques

